



Le kit de la communication : l'éco-participation et le devenir des objets usagés

Le manifeste de la campagne à personnaliser à votre marque

« Grâce à l'éco-participation, contribution obligatoire payée par tout acheteur d'un produit neuf, **[NOM DE LA MARQUE]** et Ecomaison organisent le réemploi et le recyclage des objets et matériaux de la maison.

Les objets usés ou cassés que l'on a chez soi et dont on ne sait pas quoi faire, ne sont pas inutiles. Ils ont encore de la valeur. Et ils méritent beaucoup mieux que de finir en simples déchets.

C'est pourquoi **[NOM DE LA MARQUE]** est partenaire adhérent d'Ecomaison, l'éco-organisme agréé par l'État, qui organise le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des matériaux et objets de la maison, des fondations aux finitions.

Grâce à l'éco-participation, Ecomaison et ses partenaires ont mis en place un réseau de proximité de plus de 7 300 points de collecte, de 600 acteurs industriels pour le recyclage des matières et de plus de 600 acteurs de l'économie sociale et solidaire pour le réemploi des objets. Ce réseau de proximité permet à tous les Français d'accéder à un point de collecte à moins de 15 km de son domicile.

Depuis 2013, Ecomaison a ainsi déjà pris en charge plus de 10 millions de tonnes de meubles et literies usagés ; objets ou matières dont le recyclage a permis d'éviter l'enfouissement de l'équivalent de 1 000 tours Eiffel de déchets. Avant, 55% des meubles jetés étaient enfouis. 10 ans plus tard, c'est déjà moins de 3%. Avec 800 000 tonnes par an, Ecomaison est même devenu aujourd'hui le 1^{er} fournisseur de bois recyclé en France.

Et ce n'est qu'un début. En associant fabricants, distributeurs, artisans, associations et collectivités territoriales, Ecomaison accélère l'économie circulaire et le développement des capacités de réemploi et de recyclage des produits et des matières sur tout le territoire français. Une démarche à laquelle **[NOM DE LA MARQUE]** apporte tout son concours.

Trouvez un point de collecte sur le site ecomaison.com

Ecomaison

50, avenue Daumesnil – 75012 Paris – T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)
SAS AU CAPITAL 200 000 EUROS – RCS PARIS 538 495 870 – TVA FR 55538495870 – CODE APE 7490 B
ecomaison.com

Que fait Ecomaison des meubles et de la literie collectés ?

Version longue

Les meubles et matelas usagés, déposés en déchèterie ou repris en magasin sont collectés dans une benne dédiée. Direction le centre de tri où ils sont ensuite regroupés par famille de matériaux (bois, mousse, plastique, textile, ferraille) pour être recyclés ...

- Les meubles en bois : après les avoir broyés, on peut en faire des panneaux de particules qui vont servir à fabriquer de nouveaux meubles.
- Les meubles en plastique : on les trie, on les broie et on les transforme pour fabriquer des tuyaux par exemple.
- Les matelas : on les démantèle pour en récupérer les matières qui les composent. Avec les mousses issues de ces matelas, on peut faire des panneaux acoustiques et thermiques pour le secteur du bâtiment. On peut aussi en faire de nouveaux articles pour la literie et même fabriquer des tatamis de judo !
- ... ou valorisés sous forme d'énergie : c'est le cas notamment des canapés, fauteuils et autres produits rembourrés. Ils vont donc être broyés pour servir à fabriquer du Combustible Solide de Récupération (CSR). On utilise ce CSR pour remplacer les énergies fossiles (pétrole, gaz...) dans les cimenteries ou pour alimenter des réseaux de chaleur urbains. Cette démarche s'appelle la valorisation énergétique.

Version courte

Le saviez-vous ?

Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble.

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo.

Les canapés peuvent être broyés pour servir de combustible dans les cimenteries. 1 tonne de CSR, permet de remplacer 0,5 tonne de pétrole.

Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux.

Expliquer à vos clients le recyclage du mobilier et de la literie

Version alternative

Lorsque vous achetez un(e) [meuble, matelas, cuisine, tapis, rideau] neuf(e), vous payez une éco-participation qui sert à financer le recyclage de vos anciens objets.

L'éco-participation, c'est quoi ? L'éco-participation est une contribution ajoutée au prix de la literie et des meubles neufs, payée par le consommateur et reversée à Ecomaison.

Pourquoi ? Elle sert à financer le tri, le recyclage et la valorisation des matelas et du mobilier usagé.

Comment ça marche ? Ecomaison met en place des solutions de collecte et de valorisation en partenariat avec les collectivités territoriales, les associations de l'économie sociale et solidaire (Réseau des ressourceries et Emmaüs) et les professionnels de l'ameublement.

Grâce à ce dispositif, depuis 2013, Ecomaison a ainsi déjà pris en charge plus de 10 millions de tonnes de meubles et literies usagés ; objets ou matières dont le recyclage a permis d'éviter l'enfouissement de l'équivalent de 1 000 tours Eiffel de déchets. Avant, 55% des meubles jetés étaient enfouis. 10 ans plus tard, c'est déjà moins de 3%. Avec 800 000 tonnes par an, Ecomaison est même devenu aujourd'hui le 1^{er} fournisseur de bois recyclé en France.

Qui est Ecomaison ? Ecomaison est un éco-organisme agréé par l'État, qui organise le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des objets et matériaux de la maison, des fondations aux finitions. Sa vocation est de collecter et de valoriser les objets et matériaux de la maison en leur offrant une seconde vie, en le donnant, réparant, recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie.

Découvrez un point de collecte sur le site ecomaison.com